

Bulletin de l'académie de Besançon

Analyses & résultats statistiques

 MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

 MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE


Absentéisme des élèves dans le second degré public en 2012-2013

Pour l'année 2012-2013, la proportion annuelle d'élèves absents de façon non justifiée est de 1,8% tous types d'établissement. La moitié des établissements les moins touchés par le phénomène ont un taux d'absentéisme inférieur à 0,8%. A l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, surtout en LP, il atteint un maximum de 7,2%. Le temps d'enseignement perdu à cause de l'absence des élèves, quel que soit le motif est en moyenne de 5,5%. Lorsque les absences non justifiées sont seules prises en compte, le temps perdu est de 0,8%.

La proportion d'élèves absents de façon non justifiée est en moyenne de 1,8% sur l'année 2012-2013. Pour l'année scolaire 2012 2013, la proportion d'élèves absentéistes non justifiés évolue de 1,0% à 1,8 % entre septembre 2012 et avril 2013. L'absentéisme est plutôt plus faible entre septembre et novembre qu'entre décembre et avril. Il atteint un maximum de 2,3% en janvier 2013. Ce maximum est atteint en janvier 2013 dans les collèges et les LP et en décembre 2012 pour les lycées. En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. En LP, le taux moyen est de 7,2%. Ce taux est respectivement de 1,8% et 1% en lycées et en collèges.

Proportion moyenne d'élèves absentéistes en 2012-2013 (en %)

	Collège	LGT	LP	Ensemble des établissements
Septembre 2012	0,5	1,0	4,4	1,0
Octobre 2012	0,8	2,0	9,1	2,0
Novembre 2012	0,7	1,0	5,4	1,3
Décembre 2012	1,0	2,6	7,8	2,1
Janvier 2013	1,3	1,8	10,2	2,3
Février 2013	1,1	1,8	7,1	1,9
Mars 2013	1,2	2,3	8,1	2,2
Avril 2013	1,2	2,1	5,1	1,8
Moyenne 2012/2013	1,0	1,8	7,2	1,8

Source : MEN-MESR DEPP Rectorat / Enquête exhaustive académie Besançon sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public

Note de lecture : Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absentéistes varie de 1,0 % en septembre 2012 à 1,8 % en avril 2013.

En janvier 2013, le taux d'absentéisme est inférieur à 0,8% dans la moitié des établissements

La proportion d'élèves absentéistes est distribuée de manière extrêmement inégale entre les établissements. Entre septembre 2012 et avril 2013, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme est inférieur à 0,8%. A l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, il atteint un maximum de 7,2%.

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. Il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit 4 semaines entières. En janvier 2013, la moitié des établissements déclarent moins de 0,6% d'élèves absentéistes. Une minorité d'établissements est sensiblement touchée: le taux d'absentéisme est supérieur à 7,2% dans 10% d'entre eux alors que la moyenne est de 2,3%. L'absentéisme est concentré.

L'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement: les trois quarts des collèges et des lycées ont respectivement moins de 1,1% et moins de 1,9% d'élèves absentéistes toujours en janvier. La moitié des LP ont un taux d'élèves absentéistes qui dépasse 5,7%. Ce mois là, un quart des LP ont un taux qui dépasse 10,5% et pour un dixième d'entre eux le taux dépasse 25,9%.

Distribution de la proportion d'élèves absentéistes en janvier 2013 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	0,4	1,1	3,1
LGT	0,8	1,2	1,9	4,2
LP	1,4	5,7	10,5	25,9
Ensemble	0,2	0,6	2,1	7,2

Source : MEN-MESR DEPP Rectorat / Enquête exhaustive académie Besançon sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public

Note de lecture : En janvier 2013, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,2 % d'élèves absentéistes, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 0,6 % d'élèves absentéistes, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 2,1 % d'élèves absentéistes, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 7,2 % d'élèves absentéistes.

Le temps d'enseignement perdu est plus marqué en LP

Entre septembre 2012 et avril 2013, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absences tous motifs confondus (justifiés ou non) est en moyenne de 5,5% et varie entre 2,6% et 10,1%.

Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen dissimule une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collèges perdent 4,5% de leur temps d'enseignement, la proportion d'heures perdues varie entre 2% et 9%. En lycées, la valeur moyenne est de 6,8% de temps perdu et la fourchette varie de 2,8% à 11,9%. Les LP, établissements les plus impactés, perdent 8,9% d'heures d'enseignement. La perte fluctue entre 5,2% et 14,2%.

Lorsque les absences non justifiées sont seules prises en compte, le temps d'enseignement perdu est de 0,8% en moyenne annuelle et passe de 0,4% à 1,3%, maximum atteint en février 2013, tous types d'établissement confondus.

Le temps d'enseignement perdu est étroitement lié au taux d'absentéisme et au calendrier des vacances. Un élève court plus de risques d'atteindre les 4 demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé.

Ainsi, en janvier 2013, où le taux d'absence est le plus élevé (2,3%), la proportion d'heures perdues tous motifs n'est que de 6,6% et la proportion d'heures perdues non justifiées est de 0,7%. A l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures perdues (10,1% tous motifs, 1,3% non justifiées), février qui comprend beaucoup de vacances compte un taux d'absence plus bas : 1,9%.

Proportion moyenne d'heures d'enseignement perdu pour absences (en %)

	Tous motifs				Non justifiées			
	Collège	LGT	LP	Ensemble des établissements	Collège	LGT	LP	Ensemble des établissements
Septembre 2012	2,0	2,8	5,2	2,6	0,2	0,4	1,2	0,4
Octobre 2012	3,5	4,7	8,5	4,4	0,4	0,6	2,0	0,6
Novembre 2012	3,3	4,5	7,1	4,0	0,3	0,6	1,7	0,6
Décembre 2012	4,5	7,1	10,1	5,8	0,5	1,1	2,5	0,9
Janvier 2013	5,9	6,3	10,5	6,6	0,5	0,6	2,2	0,7
Février 2013	9,0	11,2	14,2	10,1	0,9	1,3	3,4	1,3
Mars 2013	3,5	6,2	6,5	4,4	0,4	0,9	1,9	0,7
Avril 2013	4,2	11,9	8,7	6,1	0,7	1,3	2,6	1,1
Moyenne 2012/2013	4,5	6,8	8,9	5,5	0,5	0,9	2,2	0,8

Source : MEN-MESR DEPP Rectorat / Enquête exhaustive académie Besançon sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public

Note de lecture : Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdu pour absences tous motifs confondus varie de 2,6 % en septembre 2012 à 6,1 % en avril 2013.

L'absentéisme lourd est limité

L'absentéisme lourd (plus de 10 demi-journées) reste limité. Il est à peu près stable à 0,4% d'élèves presque toute l'année. L'absentéisme lourd est le plus marqué dans les LP : moyenne annuelle de 1,4% pour une amplitude de 0,9% à 2,3%. L'absentéisme lourd est respectivement de 0,2% et 0,3% en collège et LGT et les fluctuations très faibles.

Proportion moyenne d'élèves absents de façon non justifiées plus de 10 demi-journées (en %)

	Collège	LGT	LP	Ensemble des établissements
Septembre 2012	0,1	0,2	0,9	0,2
Octobre 2012	0,1	0,4	2,3	0,4
Novembre 2012	0,1	0,2	1,0	0,2
Décembre 2012	0,2	0,4	1,3	0,4
Janvier 2013	0,3	0,2	2,0	0,4
Février 2013	0,2	0,3	1,0	0,3
Mars 2013	0,3	0,3	1,7	0,4
Avril 2013	0,4	0,2	0,9	0,4
Moyenne 2012/2013	0,2	0,3	1,4	0,4

Source : MEN-MESR DEPP Rectorat / Enquête exhaustive académie Besançon sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public

Note de lecture : Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne lourdement absentéistes varie de 0,2 % en septembre 2012 à 0,4 % en avril 2013.

Methodologie

L'enquête

L'enquête absentéisme des élèves (ADE) a été conduite dans les établissements publics du second degré de l'académie. L'enquête ADE est réalisée pour la première fois de façon exhaustive dans l'académie durant l'année scolaire 2012-2013.

Les EREA ne sont pas inclus dans l'enquête.

L'enquête absentéisme des élèves s'appuie sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2012 à avril 2013 car le taux de réponse est en moyenne de 81%. Le taux de réponse est insuffisant en mai et juin pour être exploité.

Notion d'absentéisme

Depuis la rentrée 2008, la notion d'absence non justifiée définit l'absentéisme.

Un élève est considéré absent dès qu'il a cumulé 4 demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), où un motif considéré non légitime par l'établissement.

Le seuil de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond pour les élèves soumis à l'obligation scolaire au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés

Définitions autour de l'absentéisme :

La proportion d'élèves absentéistes correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée 4 demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total

La proportion d'élèves absentéistes lourds correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée plus de 10 demi-journées par mois sur l'effectif total

La proportion d'heures d'enseignement perdues pour absence, un mois donné, est le rapport, du nombre total d'heures d'absences-justifiées ou non-au nombre total d'heures d'enseignement. Elle estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur est dû.

Luc BRIOT